

Avis de Convocation des actionnaires



BMCI LEASING
GROUPE BNP PARIBAS

www.bmci.ma

Messieurs les actionnaires de la société dite BMCI LEASING, Société Anonyme au capital de 80.000.000 de Dirhams, dont le siège social est à Casablanca, la Colline II, lot n°3, sidi Maarouf, immatriculée à Casablanca, au registre du commerce sous le n° 48795, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Le 09 Mai 2013 à 10 heures 30
Au siège social de la BMCI
26, Place des Nations Unies
Casablanca

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012 ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur le même exercice ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par la loi ;
- Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 Décembre 2012 ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres composant le Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2012 ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Harmonisation des statuts avec les dispositions de la loi 20-05 modifiant et complétant la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes ;
- Adoption de nouveaux statuts ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

IMPORTANT :

- Il est à rappeler que les actionnaires seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

• Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve lesdits rapports.

Elle approuve les comptes, le bilan et le compte de produits et charges de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice net comptable de 26 769 000 (Vingt Six millions Sept Cent Soixante Neuf Mille) de Dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice net comptable ainsi dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit la somme de 26 769 000 (Vingt Six millions Sept Cent Soixante Neuf Mille) Dirhams au compte report à nouveau déficitaire.

	EN DIRHAMS	
• Bénéfice net comptable	26 769 000	
• Affectation à la réserve légale	0	
	Reste	26 769 000
• Report à nouveau 2011	40 937 000	
	Total	67 706 000
• Dividendes : (30 DH par action)	24 000 000	
• Report à nouveau	43 706 000	

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale suite à l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve aux membres composant le Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2012.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance du mandat d'Administrateur de :

-Monsieur Alain DALLARD ;

Elle décide de renouveler son mandat pour une durée de six (6) ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance du mandat d'Administrateur de :

-RMA WATANIYA

Elle décide de renouveler son mandat pour une durée de six (6) ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012 à un montant global brut de 660.000 de Dirhams.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

HUITIEME RESOLUTION

Tous Pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès verbal de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration